

	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29 @dgfip.finances.gouv.fr</p>	
---	--	---

Conférence audio du 9 décembre 2021

En cette période de forte reprise de la pandémie de la Covid-19 sur tout le territoire, et particulièrement dans le Finistère, bien plus touché que lors des vagues précédentes, Mme Bouvet, en référence au message de la Direction Générale du 7 décembre 2021, appelle l'ensemble des agent.es des Finances Publiques à une extrême prudence dans leurs interactions sociales, et au strict respect des mesures sanitaires : gestes barrières, distanciation physique, vaccination.

Mme Bouvet indique que 26 agent.es de la DDFiP du Finistère ont contracté la covid depuis le début de cette pandémie dont 10 agent.es sur la seule période du 15 novembre au 9 décembre 2021. Cela démontre la forte circulation du virus dans notre département.

2 agent.es se trouvent en autorisation d'absence étant à risque de contracter la covid.

La Direction nous communiquera le nombre d'agent.es identifié.es comme cas contact.

Suite au cluster rencontré au CFP de Brest Duquesne, Mme Bouvet indique que le CFP à rouvert au public, et le restaurant administratif est de nouveau accessible.

Vaccination

Mme Bouvet incite fortement les agent.es à la vaccination, et précise qu'une autorisation d'absence est prévue pour faciliter la prise de rendez-vous vaccinal, y compris pour la troisième dose.

A la demande de **Solidaires Finances Publiques**, Mme Bouvet rappelle la possibilité d'obtenir une autorisation d'absence le lendemain de la vaccination si un.e agent.e ressent des effets secondaires.

Télétravail

Mme Bouvet et M. Berzin annoncent que la Direction Générale incite fortement les agent.es à augmenter leur temps de télétravail pour celles et ceux qui ont passé des conventions (jusqu'à 3 jours/semaine).

La Direction souhaite également que les agent.es non télétravailleurs déposent une demande dans sirhius afin de télétravailler au moins le temps de cette nouvelle vague.

En réponse à une question, M. Berzin précise qu'une convention télétravail est facilement résiliable (2 mois de préavis), et qu'il suffit, après la crise actuelle, de ne plus poser de jours de télétravail pour les agent.es qui souhaitent de nouveau travailler totalement en présentiel.

Mme Bouvet souligne que la demande d'augmenter les jours de télétravail n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.

La Direction nous fournit quelques chiffres sur le nombre de télétravailleurs à la DDFiP la semaine dernière :

- 700 agent.es (environ) possèdent une solution permettant de télétravailler.
- Plus de 400 conventions de télétravail ont été passées dans sirhius.
- 331 agent.es ont télétravaillé.
 - 3 jours/semaine de télétravail : 89 agent.es.
 - 2 jours/semaine de télétravail : 115 agent.es
 - 1 jour/semaine de télétravail : 81 agent.es

La Direction dispose de 150 ordinateurs portables en stock (20 ordinateurs en cours d'installation).

Autorisations d'absence

Cas contact

Pendant la durée nécessaire de l'isolement (test positif, existence de symptômes ou non, attente du test), l'agent.e identifié.e par l'Assurance maladie comme cas contact à risque est placé.e en télétravail. A défaut, l'agent.e peut bénéficier d'une autorisation d'absence.

Garde d'enfant de moins de 16 ans

L'agent.e devant assurer la garde d'un enfant de moins de 16 ans peut être placé.e en télétravail, ou en autorisation spéciale d'absence (ASA) lorsque le télétravail n'est pas possible, dans les trois cas suivants :

- Lorsque l'enfant est identifié comme contact à risque.
- Lorsqu'il est testé positif à la covid.
- En cas de fermeture de l'établissement scolaire.

Aucune condition d'âge ne s'impose pour un enfant en situation de handicap.

A titre dérogatoire, une autorisation d'absence peut être accordée à un.e agent.e dont les fonctions sont télétravaillables, pour assurer la garde d'un ou plusieurs enfants habituellement pris en charge par une structure de petite enfance, scolarisé en maternelle ou dans l'enseignement élémentaire, s'ils sont dans l'impossibilité de faire assurer la garde de leurs enfants par un moyen alternatif (conjoint, famille...).

Une organisation syndicale demande que les portes coupe-feu soient laissées en position ouverte afin d'éviter la transmission du covid par contact.

Mme Colas ne se montre pas favorable à cette demande.

Restauration collective

La Direction indique que les mesures sanitaires dans la restauration collective sont renforcées.

Un espacement de 2 mètres est requis entre chaque convive, installés en quinconce. Le respect du marquage affiché sur les tables et les chaises permettant de garantir cette distanciation est impératif.

Le port du masque est obligatoire dans les espaces de circulation et à table, dès la fin du repas dont la durée doit être adaptée afin de faciliter les flux de convives.

De manière transitoire, les agents peuvent être autorisés à déjeuner dans leur bureau.

Moments de convivialité

Mme Bouvet rappelle les agent.es à la prudence et à la bonne application des gestes barrières et distanciation physique notamment lors des moments conviviaux tels que les pauses café.

Transports en commun / horaires de travail décalés

La Direction rappelle la possibilité pour les agent.es d'adapter leurs horaires de travail afin d'éviter les transports en commun aux heures les plus chargées de la journée.

Réunions

Mme Bouvet indique que l'organisation de réunions en visioconférences et audioconférences doit être privilégiée. Les réunions en présentiel (ou mixtes) doivent respecter strictement les gestes barrières, notamment le port du masque, les mesures d'aération/ventilation des locaux ainsi que les règles de distanciation.

Une jauge d'une personne pour 4 m² est recommandée afin de garantir une distance d'au moins un mètre autour de chaque personne lors des réunions en présentiel.

Ouverture des Centres au public

Mme Bouvet indique que l'accueil du public est maintenu dans les conditions habituelles. Les vigiles seront présents.

Prestations de ménage

Mme Bouvet revient sur les difficultés rencontrées par la Direction avec ONET afin que cette société assure correctement les prestations de ménage et des points de contact.

Solidaires Finances Publiques demande aux agent.es de nous faire remonter tous les dysfonctionnements constatés dans les services afin que notre organisation syndicale saisisse la Direction.